

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)

Nombre de Conseillers
en exercice : 22
Présents : 17
Votants : 21

L'an deux mil dix-neuf, le 2 décembre, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Louis NOUHAUD.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 novembre 2019
PRESENTS : Mme ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, Mme CAILLAUD-FROMHOLZ Brigitte, Mme DUGUET Nicole, Mme GOUILLLOU Agnès, M. JANICOT Philippe, Mme LALEU Marie-Laure, Mme MAURIN Marie-Hélène, M. MERILLOU Stéphane, M. NOUHAUD Jean-Louis, Mme PELMOINE Agnès, Mme PERRIER Sylvie, M. SAUVAGNAC Bernard, Mme SAZERAT Sandrine, M. SCHOENDORFF Frédéric, M. VINCENT François, M. ZBORALA Bernard.

ABSENTS : M. AUROY Olivier, Mme DEBAYLE Michèle (Pouvoir à Mme DUGUET Nicole), M. DOUDARD Christian (Pouvoir à M. JANICOT Philippe), M. EJNER Pascal (Pouvoir à Mme LALEU Marie-Laure), M. VIANELLO Pascal (Pouvoir à M. SAUVAGNAC Bernard).

Secrétaire de séance : Mme DUGUET Nicole

Affiché le : 05/12/2019

3. RESULTAT DE CONSULTATION : VERIFICATIONS PERIODIQUES REGLEMENTAIRES DES BATIMENTS MUNICIPAUX, DES EQUIPEMENTS SPORTIFS ET AIRES DE JEUX

Monsieur le Maire indique qu'il a lancé une consultation pour les vérifications périodiques réglementaires des bâtiments municipaux, des équipements sportifs et aires de jeux. Les prestations de vérifications périodiques semestrielles et annuelles font l'objet d'un prix global et forfaitaire. Les prestations de vérifications pour lesquelles la périodicité est biennale ou triennale dont l'objet d'un bordereau des prix unitaires, et donneront lieu à l'émission de bons de commande. Ce marché public de services sera conclu pour une période initiale d'un an à compter du 1^{er} janvier 2020, avec trois tacites reconductions possibles d'une durée d'un an chacune.

A l'issue de cette consultation, 4 offres ont été remises par des entreprises et étudiées.

L'offre la plus avantageuse économiquement est celle de l'entreprise APAVE SUDEUROPE pour un montant total de 2 990,00 € HT soit 3 588,00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de donner au Maire l'autorisation de signer ce marché de services avec l'entreprise APAVE SUDEUROPE – 8 rue JJ Vernazza – ZAC Saumaty Seon – 13322 Marseille Cedex 16 pour un montant de 2 990,00 € HT soit 3 588,00 € TTC.

VOTE 21	POUR 21	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire
Jean-Louis NOUHAUD

